



COMMUNAUTE DE COMMUNES YONNE NORD

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 Août 2014

Salle Communale de Michery

Sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PERCHEMINIER

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Guillon-Cottard (Champigny), Brosseron, Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Percheminier (Courlon), Declinchamp (Cuy), Gonnet, Crouzet (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lemeur (Michery), Cots, Lanckriet (Pailly), Jeanjean-Pardon (Perceneige), Gautrot (Plessis St Jean), Dorte, Bensoussan (Pont sur Yonne), Baron (St Sérotin), Bonamy, Goulin (Serbonnes), Pitou, Geeverding (Sergines), Thiesson, Bardeau, Goncalves (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Spahn (Villeblevin), Laventureux, Chan Yoleng (Villenavotte), Bourreau (Villeneuve la Guyard), Petit (Villeperrot), Nézondet, Noblet (Vinneuf).

Pouvoir : M Goureau à M Martineau, Mme Legay à M Percheminier, M Genty à M Garnier, M Chislard à Mme Bensoussan, Mme Maire à M Guillon-Cottard, M Fenaux à Mme Baron, et Mme Rault à M Bourreau.

Excusés : Mesdames et Messieurs Sylvestre, Cormerois, Le Gac, Fontaneau, Ballin, Largillier.

-
- Il est constaté que le quorum est atteint. Monsieur Marc Leruse est nommé secrétaire de séance.
 - Le compte rendu de l'assemblée générale du 25 juin est adopté sans observations particulières.
 - Le Conseil Communautaire charge Monsieur le Président de transmettre un message de condoléances et d'amitié à Madame Marie-Neige Locatelli.

Le Conseil Communautaire, en ce qui concerne

1) Conclusions de la Commission Affaires Sociales

- Entend l'exposé de Mme Baron, qui présente le dispositif concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire (mercredis après-midis et vacances scolaires dans certains cas) proposé par la Commission pour cette année 2014-2015. Il s'agit d'un redéploiement destiné à mieux répartir les lieux d'accueil sur le territoire de la Communauté de Communes et qui pourra être modulé en fonction de l'expérience.

- Décide avec 1 voix contre et 1 abstention de la création de 4 lieux supplémentaires d'accueils extra scolaires, à Villeneuve la Guyard, Cuy, Sergines et Saint Martin sur Oreuse

- Décide de solliciter en conséquent l'extension du Contrat Enfance Jeunesse auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

- Accepte le renouvellement des 4 contrats d'animateurs afférents, et la création de postes d'animateurs contractuels pour accroissement temporaire d'activité permettant de faire face aux besoins d'encadrement des enfants.

- Décide de reconduire à l'identique l'organisation du temps méridien des communes de Villeneuve la Guyard et Pont sur Yonne pour l'année scolaire 2014/2015.

2/ Compte rendu de la réunion portant sur l'accessibilité.

Le Président indique qu'une réunion s'est tenue (le 22 août, à Courlon) avec des représentants de la DDT afin de faire le point sur ce dossier. L'obligation de faire procéder à des audits préalablement à l'engagement de travaux a été rappelée. Cette obligation et l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne seront pas modifiées par les évolutions réglementaires annoncées.

La DDT a déjà effectué un pré-diagnostic des 23 communes de la CCYN recensant les ERP ainsi que les voies à diagnostiquer. Par ailleurs, afin de pouvoir établir un cahier des charges permettant de sélectionner un bureau d'études, la DDT est en attente de :

- La convention de groupements de commandes.
- La liste finalisée des ERP (et leur surface) à diagnostiquer.

Par précaution et afin de faire au plus vite, les pré-diagnostic seront ré-adressés aux communes de sorte que celles qui sont concernées par le groupement de commandes puissent apporter les précisions demandées (ERP à diagnostiquer + surface). Ces informations seront regroupées à la CCYN.

Enfin, la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH) devra être réactivée.

Un exemplaire du compte rendu de la réunion du 22 août est remis à chaque commune.

2) **Affaires financières.**

Sont adoptées à l'unanimité les délibérations suivantes, présentées par Francis Garnier :

- Budget SPANC, DM n° 2 (remboursement de frais dans le cadre de notre protection juridique).

Dépenses de fonctionnement

622 + 2 500,00 €

Recettes de fonctionnement

77 + 2 500,00 €

- Budget OM,

1/ DM n°2 Régularisation sur l'article 238 à compter de l'année 2009 (avances sur immobilisation).

Dépenses 238 + 76 036,10 €

2318 + 6 563,66 €

Recettes 2313 + 9 060,00 €

238 + 73 539,76 €

2/ le conseil communautaire autorise le comptable public à passer une écriture non budgétaire afin de régulariser le compte 1021, anormalement débiteur depuis le passage à la nomenclature M4 SPIC en 2009 à savoir le Débit du compte 1068 par le Crédit du compte 1021 pour

- Admissions en non-valeur sur proposition de Mme le receveur Municipal
 - ° Compte 6542 (créances irrécouvrables, surendettement/effacement de la dette) : 341,26 €.
 - ° Compte 6541 (créances irrécouvrables, personnes décédées ou disparues/montants inférieurs aux seuils de poursuite : 1245,59 € et 172,15 €.
- Le tarif horaire des animateurs de la CCYN mis à disposition des communes pour les NAP est fixé à 20€.

3) **Affaires en cours.**

- Le Conseil Communautaire se dit favorable au fait de créer une école ou service multisports, éventuellement en son sein.
- Yann Gautrot indique qu'une réunion est en cours de préparation au sujet de la dématérialisation et sera ouverte aux secrétaires de mairie de la Communauté de Communes.
- Grégory Dorte, en matière d'aménagement du territoire, indique que la piste de réalisation d'un document structurant par l'Université de Nanterre est caduque. Il conviendra de se positionner rapidement en ce qui concerne la compétence PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h55.